

ADMG ET COMMUNICATION INTERNE

# Conférence communautaire 11 octobre 2022

#### Présents:

BALLY Véronique, CATTIN Bruno, CLOPPET Antoine, FAURE Nathalie, GUILLAUD BATAILLE Bruno, GUTTIN Christian, MOTTE Alyne, MOREAU Anthony, PELLAT Xavier, PENET Jean-Yves, PERRIN-COCON Roland, PEYLIN Ghislaine, REMOND Luc, REUX Nadine, SENTIS Fabienne, SERAYET Carole, SOUBEYROUX Jean-Louis, STEVANT Julien, ZULIAN Valérie.

#### Excusés:

ALLARDIN Yves, BARBIERI Jérôme, BEAUFORT Nathalie, BESSON Roland, BETHOUX Sophie, BETHUNE-BOUTANTIN Laurence, BEVILACQUA Filippa, BLACHOT-MINASSIAN Fabienne, BRICOTEAUX Christine, CANTOURNET Gérald, CARRON Denis, CHASSON Martine, COLOMBIN Marcel, COUVERT Laurent, DEVEAUX Monique, FAVIER Anne, FAYOLLE Nadine, FERRANTE François, FORTOUL Pascal, GAL André, GATTAZ Bruno, GERIN Anne, GOY Olivier, GRANDPERRIN Denis, GRASSO Angélique, GRENIER Florian, GUICHERD-DELANNAZ Michel, GUTTIN Christine, HAUMESSER Paul-Henri, LEVEQUE Jean-Christophe, LOCONTE Jean-Pierre, MOLLIERE Denis, MOLLIER-SABET Françoise, PAPILLON Serge, PERVES Adrienne, PESCHEL Claire, POLAT Julien, PRESUMEY Franck, REY Freddy, ROSTAING-PUISSANT Michel, RUELLO-MOGORE Lydia, RUSSIER Alain, VIAL Johanne.

#### Pour la CAPV:

ANCILLON Cédric, ARNAUD Julie, BAKO Alexandra, CHAZE Frédérique, CIPRO Gérald, DOS SANTOS Rose, MOLLET Michaël, PROCHILO-DUPONT Angela, SERVAGE Patricia.

#### Intervenants extérieurs:

LAVAL Sylvain, MANEVAL Bruno, RIEUX Camille.



www.paysvoironnais.com

Le Président ouvre cette conférence communautaire dont l'objectif est la présentation des enjeux et dispositif de concertation de la ZFE, ainsi que la présentation des enjeux du vieillissement. Il note le faible taux de présence dans l'assemblée.

Il accueille les intervenants de Grenoble Alpes Métropole et du SMMAG pour la présentation de la ZFE. Il rappelle que la CAPV a délibéré pour ne pas l'intégrer dans le territoire du Pays Voironnais, qui est cependant directement concerné par cette question puisque le nombre d'habitants se rendant quotidiennement dans la Métropole est important. Il s'agit donc pour le Pays Voironnais et les autres territoires voisins de se concerter afin de donner un avis sur l'application de la ZFE dans la Métropole.

Présentation de la ZFE par Sylvain LAVAL Vice-Président de Grenoble Alpes Métropole et Président du SMMAG, de Bruno MANEVAL Directeur du Pôle environnement et services publics de Grenoble Alpes Métropole, et de Camille RIEUX Chef de projet sur la ZFE pour Grenoble Alpes Métropole : (Document disponible sur Docushare)

Sylvain LAVAL remercie la CAPV de l'opportunité qui leur est donnée de pouvoir échanger sur cette future Zone à Faibles Émissions qui sera mise en place à compter de juillet 2023. L'objectif est de présenter les modalités de sa mise en œuvre et de pouvoir répondre aux questions dans un cadre qui est accompagné, puisqu'une concertation volontaire est lancée d'aujourd'hui à décembre 2022. Elle a pour projet de recueillir l'avis des habitants de la Métropole et des territoires limitrophes puisque les mobilités dépassent largement les frontières administratives.

Il y aura un temps plus officiel au printemps prochain avec une concertation obligatoire permettant d'arrêter définitivement les choses en vue de l'application en juillet 2023.

L'objet n'est pas de s'interroger sur l'opportunité ou non d'une ZFE puisque le cadre réglementaire l'impose, mais d'échanger sur un certain nombre de modalités pour lesquelles une liberté d'appréciation est cependant possible (comme par exemple périmètre, durées, dérogations).

Pour rappel il existe déjà une ZFE depuis 2019 sur les véhicules professionnels et utilitaires légers. Il s'agit aujourd'hui d'y ajouter les véhicules particuliers sur un périmètre différent.

Camille RIEUX prend le relais pour la présentation qui se déroulera en deux parties :

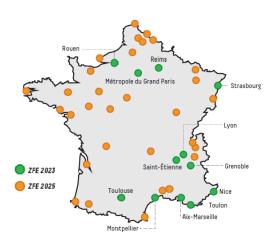
- 1. Le cadre de l'instauration de cette ZFE pour les voitures qui représente une équation assez complexe, intégrant les obligations réglementaires, les enjeux sanitaires, climatiques et de crise énergétique, la vulnérabilité sociale, le maintien de l'accès aux principales activités de la Métropole aux habitants des territoires voisins.
- Le cadre de la concertation volontaire en cours, ouverte aux habitants de la Métropole comme à ceux des territoires voisins.





# Le projet de ZFE

# Un contexte de généralisation des ZFE



#### PLUS DE 250 ZFE EN EUROPE, BIENTÔT PLUS DE 40 ZFE EN FRANCE

La loi Climat et résilience impose la création de ZFE pour les voitures dès 2023, dans 10 Métropoles dont la qualité de l'air ne respecte pas les normes réglementaires.

En 2025, une trentaine d'agglomérations de plus de 150 000 habitants devront à leur tour créer une ZFE.

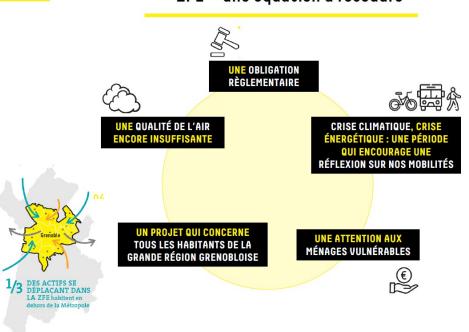
Par ailleurs, certaines collectivités s'engagent dans la démarche d'instauration d'une ZFE de manière volontaire.

✓ En Europe, plus de 250 ZFE existent déjà (ADEME, 2020)

 Une ZFE pour les utilitaires et les poids lourds en place depuis 2019 sur le territoire métropolitain

MÉTROPOLE

# ZFE = une équation à résoudre





## La qualité de l'air

# UNE AMÉLIORATION CONTINUE DEPUIS 15 ANS...

La pollution de l'air a fortement diminué sur notre territoire depuis 2005

#### ...MAIS DES EFFORTS À POURSUIVRE POUR PRÉSERVER LA SANTÉ DES HABITANTS

La pollution de l'air est encore à l'origine de nombreuses maladies (respiratoires, cancers, AVC...) et de décès sur le territoire.

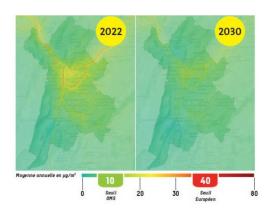
Chaque année sur le territoire de la Métropole :

- 135 morts/an attribuables au dioxyde d'azote (majoritairement émis par le trafic routier)
- 293 morts/an attribuables aux particules fines (majoritairement émises par le chauffage au bois non performant et secondairement par le trafic routier)

Santé publique France 2021

# Évolution attendue de la qualité de l'air entre 2022 et

L'exposition moyenne au dioxyde d'azote devrait diminuer de près de 30 %, notamment grâce à la mise en place de la ZFE pour les voitures particulières.





# Le projet de la Métropole

#### LE CALENDRIER ET LES VÉHICULES CONCERNÉS



La première étape de juillet 2023 concernera 2 % des véhicules de la Métropole.

En 2024, c'est 3 % des voitures qui seront concernées et en 2025 cette part sera de 12 %.

# Eaint-Spice Separation Separ

#### Un périmètre de 13 communes

- 78 % de la population métropolitaine
- Capte 90 % des déplacements faits en lien avec la Métropole
- Propose une offre renforcée d'alternatives à la voiture (transports en commun, infrastructures cyclables...)

#### Des axes routiers exemptés des restrictions de circulation

- Les voies rapides urbaines et des voies d'accès aux massifs: les déplacements sans lien avec le territoire métropolitain ne seront pas soumis à la ZFE pour ne pas imposer d'itinéraires « aberrants » aux véhicules non conformes « en transit »\*
- Des voies desservant des parking relais et des gares pour favoriser le rabattement vers les transports en commun

\*les trajets de « transit » sont très minoritaires sur ces voiries

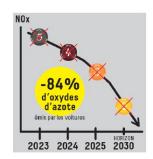


# Le projet de la Métropole

#### **CE QUI EST ATTENDU DU PROJET**

Une amélioration nette de la qualité de l'air et une réduction des émissions de gaz à effet de serre

- La ZFE devrait entraîner une baisse de 84 % des oxydes d'azote émis par les voitures particulières à horizon 2030.
- Parallèlement, elle devrait permettre une baisse de 34 % des gaz à effet de serre émis par les voitures particulières dans la ZFE.
- C'est la dernière étape d'interdiction (Crit'Air 2) à horizon 2030, qui apporte le plus de gains pour la qualité de l'air et le climat. Ce choix volontariste de « sortie du diesel » a aussi été fait par les Métropoles de Lyon, Strasbourg, Paris et Montpellier.



Les conditions de l'efficacité de la ZFE sur la qualité de l'air et le climat

- Privilégier le report depuis la voiture vers d'autres modes de déplacement plutôt que le renouvellement systématique des véhicules interdits
- Dans les cas où le renouvellement de la voiture est indispensable : privilégier un véhicule léger, faiblement consommateur et si possible électrique.





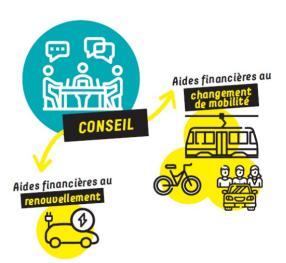
Sylvain LAVAL intervient pour expliquer que le problème se pose lorsque des personnes se verront interdites de circuler avec leur véhicule. Il expose donc les mesures d'accompagnement.



# Le projet de la Métropole

#### LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

La Métropole et le SMMAG proposent d'accompagner les habitants dans un parcours individualisé de conseils et d'attribution d'aides.



Rendez-vous avec un conseiller Mobilité pour identifier les solutions de déplacements permettant de s'adapter à l'interdiction de la voiture.

Cette étape serait obligatoire pour accéder aux aides financières

#### Deux types d'aides financières

Le niveau d'aide sera dépendant des ressources des ménages

- Des aides financières au changement de pratiques de mobilité pour aider à financer les déplacements suite à l'interdiction de votre voiture dans la ZFE (location de vélos, transports en commun, covoiturage, autopartage...)
- Des aides financières au renouvellement du véhicule (achat ou location longue durée d'un véhicule ou changement de motorisation).
   Seules les voitures légères et peu consommatrices seront aidées et les voitures essence ou diesel neuves seront exclues de l'aide.



# L'écosystème local de mobilité

# LA ZFE S'INSCRIT DANS UNE STRATÉGIE GLOBALE DE MOBILITÉ FAIBLES ÉMISSIONS ET BAS CARBONE

Selon les déplacements à effectuer, différentes solutions de déplacement sont disponibles, seules ou combinées. Cet écosystème, toujours en développement, a vocation à se développer encore davantage.

Train, transports en commun, vélo, covoiturage, pôles d'échanges multimodaux, trottinettes, marche à pied...

La voiture a une place dans l'écosystème de mobilité, en privilégiant des véhicules partagés, peu consommateurs, électriques.





#### La concertation

#### **UNE CONCERTATION POUR ALIMENTER LA DÉCISION POLITIQUE**

Une concertation volontaire, **en amont de la décision politique**, pour aider la Métropole à trouver le **juste équilibre** entre l'efficacité sur la qualité de l'air, la prise en compte des publics les plus vulnérables et le maintien de l'accès au territoire métropolitain pour les habitants des territoires voisins.

#### **UNE CONCERTATION DANS LA DURÉE**

La concertation volontaire en cours (03/10 – 09/12) est la lère phase d'une démarche de dialogue avec les habitants et acteurs du territoire qui se déroulera dans la durée, avec notamment une deuxième étape au printemps 2023 (mise à disposition réglementaire)



Camille Rieux reprend la présentation pour la concertation en pratique. C'est une concertation en amont d'une décision politique qui a vocation à l'alimenter. Elle a lieu dans la durée avec les deux étapes déjà mentionnées incluant un premier bilan en décembre et un second en fin de processus.



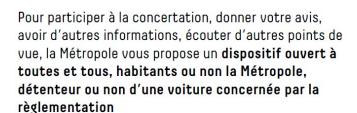
# La concertation en pratique

Une concertation ouverte à tous pendant 10 semaines

# LA CONCERTATION EN PRATIQUE

10 SEMAINES POUR VOUS EXPRIMER!
Lundi 3 octobre 2022 - vendredi 9 décembre 2022

Zono à Faibles Émissions - Mobilité



Cahier de concertation « ZFE 2023 - Cap vers les mobilités de demain »





# Les 5 grandes questions de la concertation

5 questions sont soumises à la concertation du public de la métropole et des alentours :

#### **LES HORAIRES**

PENSEZ-VOUS QUE LES RESTRICTIONS DE CIRCULATION DOIVENT ETRE PERMANENTES (7J/7 ; 24H/24) Ou non ?

## LES DÉROGATIONS

QUELLES SITUATIONS POURRAIENT JUSTIFIER LA MISE EN PLACE DE DEROGATIONS ?

## **LE PERIMETRE**

CERTAINS AXES ROUTIERS SERONT EXEMPTES DES RESTRICTIONS DE CIRCULATION (L'A480, LA ROCADE SUD, CERTAINES VOIES D'ACCES AUX MASSIFS MONTAGNEUX, ETC.). CELA VOUS PARAIT-IL ADAPTE ?

# L'ACCOMPAGNEMENT

QUELS DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT DEVRAIENT ETRE MIS EN PLACE POUR PERMETTRE A CHACUN DE S'ADAPTER A LA ZFE ?

#### LES DEUX-ROUES A MOTEUR

LES DEUX-ROUES MOTORISES (MOTOS, SCOOTERS) LES PLUS POLLUANTS DOIVENT-ILS ETRE INTERDITS AU MEME TITRE QUE LES VOITURES PARTICULIERES ?

Sylvain LAVAL insiste à ce stade sur l'importance pour les territoires de se saisir de cette concertation, pour les élus comme pour les habitants. Il est important que ceux-ci puissent s'exprimer et fassent remonter leurs attentes. Les élus ont un rôle important à jouer en termes de communication pour faire connaître cette concertation et pour donner les moyens d'y participer.

Les grandes questions posées ne sont pas anodines, en particulier celle qui porte sur la permanence ou la non permanence de la ZFE. La permanence entraı̂ne une gestion complexe de dérogations. La non permanence fonctionne avec des limitations horaires qui permettent des flexibilités de circulation pour les véhicules non Crit'Air. Elle permet les déplacements en soirées (sorties culturelles, chez les commerçants, etc.) ou sur les week-ends avec les accès aux massifs et aux activités saisonnières. L'essentiel de la pollution est généré par les déplacements pendulaires en semaine, les autres types de déplacements sont peu impactants en comparaison et n'entravent pas le principe d'amélioration de la qualité de l'air.

Ces limitations horaires de la ZFE permettent une gestion plus souple des dérogations qui seront néanmoins nécessaires dans certains cas. C'est pourquoi il est envisagé un système de « pass annuel » comprenant un certain nombre de dérogations que les usagers pourront gérer à leur convenance.

Le périmètre envisagé a été pensé en fonction de l'évaluation du flux quotidien. L'objectif est de rabattre les usagers sur des zones de transition en limite de zone ZFE et de faciliter l'interconnexion avec d'autres moyens de transport déjà existants, tels que le train, les transports en commun, le vélo, les arrêts de covoiturage etc.



# La concertation en pratique



# La plateforme participative (https://metropoleparticipative.fr)

- Les ressources (cahier de concertation, FAQ, le calendriers des ateliers, inscriptions, kit de communication...)
- Les espaces d'expression organisés autour de 5 grandes questions et d'un questionnaire sur les pratiques de mobilité



16 Rencontres dans l'espace public pour informer et écouter les propositions installées sur des lieux de passage de la Métropole, elles auront lieu en octobre



#### 7 Ateliers d'intelligence collective

Temps d'information, d'échanges et de réflexion collective, ils auront lieu en **novembre** et seront ouverts à tous



# 3 ateliers de design du dispositif d'accompagnement menés avec 20 personnes volontaires

Ces ateliers réuniront à trois reprises en **novembre** des profils de personnes diversifiées, pour réfléchir à l'accompagnement des habitants vers un changement de modes de déplacement



# Les outils pour communiquer

Le cahier de concertation (livret 16 pages)



Cahier de concertation « ZFE 2023 - Cap vers les mobilités de demain »

# Un plan média de la Métropole

- Conférence de presse le 3 octobre
- Annonces presses, dos de bus, spot radio...

#### Un kit de communication pour relayer l'information :

flyers, affiches, annonces presse, article « clé en main », réseau sociaux...

√ À disposition des communes de la Métropole et des territoires voisins ou à toute organisation en faisant la demande



Flyer « ZFE 2023, il est temps de changer d'ère »



# Les engagements de la Métropole

# Un bilan public

La synthèse des contributions sera présentée aux élus pour éclairer leurs décisions. Un bilan de la concertation volontaire sera publié et permettra d'identifier les contributions retenues ou non dans le projet.

#### La transparence du processus de concertation

Pour garantir la qualité de la concertation, la Métropole a fait appel à la Commission Nationale du Débat Public (CNDP)

Trois garants ont été désignés, ils peuvent être contactés par le public

- Véronique Morel <u>veronique.morel@garant-cndp.fr</u>
- Valérie Dejour <u>valerie.dejour@garant-cndp.fr</u>
- Jean-Michel Fourniau <u>jean-michel.fourniau@garant-cndp.fr</u>

Plus d'informations sur la CNDP : <u>www.debatpublic.fr</u>



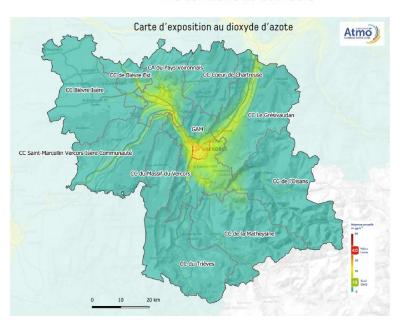
# **Annexes**

- Exposition au dioxyde d'azote à l'échelle du Sud-Isère
- Composition des parcs de voitures selon les Crit'Air
- Des résultats de l'enquête mobilité (2019-2020)

HEIROFOLL

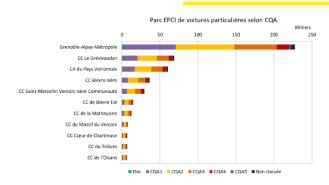
## Qualité de l'air : une situation sensible en amélioration

Le territoire du sud Isère



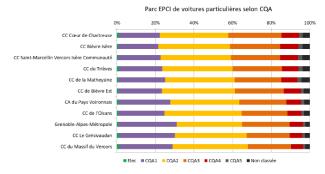
MÉTROPOLE

# Parc de voitures : diagnostic au 01/01/2021



#### Nombre absolu de voitures particulières

Le territoires de Grenoble-Alpes Métropole représente près de la moitié des voitures particulières du sud Isère



#### Répartition des Crit'Air dans le parc

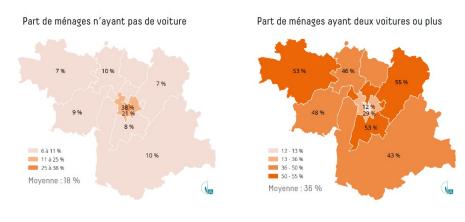
L'ancienneté du parc de véhicules ne présente pas de très fortes hétérogénéités en fonction des EDCI

En moyenne 36% des voitures particulières sont « non classées » à CQA3 (au 01/01/2021)

Selon les EPCI cette part est comprise entre 32% et 42%

Source : Ministère de la transition écologique - SDES ; Parc au 01/01/2021

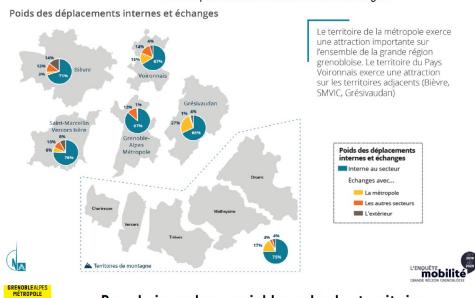
#### Une motorisation variable selon les territoires



#### GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

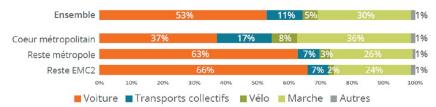
# Une attraction de la Métropole

#### Les déplacements internes et d'échanges



# Des choix modaux variables selon les territoires

#### Part modale selon le territoire





Les parts modales sont fortement contrastées entre le territoire de la métropole et les territoires périurbains.

#### **QUESTIONS - REPONSES:**

Luc REMOND, Maire de Voreppe et 5e Vice-Président en charge de la qualité de l'air et des mobilités, remercie les intervenants pour leur présentation sur ce sujet important, aussi bien pour la Métropole que pour les habitants des territoires environnants. Les habitants de ces territoires sont en effet amenés à se déplacer souvent vers la Métropole que ce soit pour leur travail, leur santé, leurs loisirs ou autre.

Il demande si la baisse des émissions d'oxydes d'azote et de CO2 mentionnée (-84% et -30%) se situe sur la part hors axes routiers ou y compris sur ces axes. Par ailleurs qu'en est-il pour les particules fines qui sont les plus impactantes sur la santé ?

La gestion de l'évolution du parc de véhicules s'effectue-t-elle « au fil de l'eau », en laissant les choses se faire naturellement par un renouvellement de plus en plus orienté vers les véhicules électriques ? Il note également que le pourcentage de vignettes Crit'Air au chiffrage le plus élevé est plus important pour les véhicules des territoires que pour ceux de la Métropole. Les territoires seront donc plus

impactés.

Il est par ailleurs favorable à l'arrêt de la ZFE sur les week-ends pour permettre l'accès aux commerces de l'agglomération.

On parle également de dérogations habituelles pour les services publics. Luc REMOND préfère quant à lui recourir à l'exemplarité. Cela exclut bien sûr les véhicules spéciaux tels que camions de pompiers, engins de chantiers, etc., mais pour les autres véhicules il serait plus opportun de respecter les mêmes règles que les usagers.

Y a-t-il aujourd'hui des statistiques concernant le taux de respect et les sanctions éventuelles pour la ZFE déjà en cours ?

Sera-t-il possible d'accéder à des emplacements tels que parkings relais d'entrée de zone mais situés à l'intérieur de la ZFE même si on a une vignette non adéquate ?

Il précise que des réunions de concertation publiques vont être organisées prochainement pour permettre aux habitants d'être informés et de pouvoir s'exprimer sur ces sujets.

Sylvain LAVAL commence par répondre à la question des parkings relais. Un schéma directeur des points relais de l'ensemble du territoire est travaillé au niveau du SMMAG, et est en cours d'actualisation en fonction des enjeux de la ZFE. L'objectif est bien sûr de capter le flux de circulation le plus en amont possible pour relayer ensuite sur les services mobilité. En effet, on constate avec le parking de Catane qu'un arrêt dans la ville ne fonctionne pas, aujourd'hui ce site coûte très cher et est fortement sous-utilisé. Donc des exonérations pour ce type de parking seraient possibles mais c'est à discuter. C'est une des raisons pour lesquelles il est important d'organiser des concertations publiques avec les habitants afin d'échanger sur ce type de pratique.

Les dérogations pour le parc du service public sont très spécifiques et ne concernent que les véhicules lourds comme ceux de l'armée ou des pompiers. Les services publics classiques ne seront pas exonérés.

L'usage des commerces est quant à lui une question importante et plus vaste que la seule agglomération grenobloise. Il existe en effet des zones de polarité dans divers secteurs hors agglomération générant des flux de déplacement. Cela constitue également un des points sensibles de la réflexion à mener.

Pour les sanctions et les contrôles, c'est une organisation complexe dont la mise en œuvre ne parvient pas à se faire pour l'instant. L'état renvoie cette question à la responsabilité des collectivités, mais des contrôles systématiques nécessiteraient de mobiliser des moyens aussi bien matériels que légaux que la collectivité ne veut ou ne peut pas forcément financer. Cela ne sera donc pas opérationnel immédiatement ni au moment de la mise en place de la ZFE et prendra un certain temps.

Bruno CATTIN insiste sur l'idée qu'il faut accompagner cette ZFE qui va toucher les classes populaires. Il est important pour des questions sociales et de solidarités de permettre une certaine souplesse, en particulier d'œuvrer à la mise en place d'un système de limitation horaire. Même si on accompagne le remplacement des véhicules anciens, il faut maintenir la possibilité pour les habitants de fréquenter sans difficulté l'agglomération grenobloise au moins le week-end.

Camille RIEUX reprend sur la question des contrôles. Il existe plusieurs types de contrôles, tels que les agents postés ou les contrôles automatisés de type radar fixe. L'état y travaille depuis 2020 et

prévoit de fournir une solution matérielle légale et un modèle financier, mais les délais de plus en plus repoussés prévoient aujourd'hui une réponse pour 2024. La Métro indique donc être en attente de l'État puisqu'en incapacité de produire ce type de matériel. De plus le financement qui devait provenir de l'État est progressivement transféré vers les collectivités qui devront aller jusqu'à la gestion de l'infraction.

Des campagnes de contrôle ont néanmoins déjà été menées sur les véhicules professionnels par les forces de l'ordre ou les policiers municipaux, avec environ 6400 verbalisations. Le taux de fraude mesuré est d'environ 7 % ce qui est plutôt positif vis à vis du respect de la ZFE.

Concernant les gains annoncés en termes d'émissions NOX et CO2, il est vrai que les voitures modernes sont beaucoup moins émettrices, mais ces gains sont bien ceux du résultat de l'application de la ZFE (incluant la circulation sur les très grands axes ) en comparaison d'un remplacement des véhicules « au fil de l'eau ».

Les particules fines sont à 75 % le résultat d'un chauffage bois mal régulé, le trafic routier est de moindre impact. Le meilleur moyen de réduire les émissions des particules fines issues du trafic routier est de réduire le trafic routier lui-même, car il ne s'agit pas dans ce cas d'un problème technologique mais du résultat de l'usure des pneus, des freins et de la chaussée.

Fabienne SENTIS, Conseillère municipale à Voreppe, remercie les intervenants pour cette présentation, et insiste en particulier sur le fait que ce n'est pas parce qu'on remplace le parc automobile par des véhicules électriques qu'on pourra continuer à avoir autant de véhicules qu'avant. Il s'agit en effet de changer de modèle technologique mais également de réduire le nombre de véhicules, puisque nos ressources naturelles doivent être préservées et ne permettront pas dans l'avenir de fournir les matériaux nécessaires au remplacement du parc existant.

D'autre part elle constate qu'un fort pourcentage des habitants de l'agglomération grenobloise ne dispose pas de véhicule, ce qui n'est pas le cas des autres habitants de la ZFE. La possibilité de se déplacer en ville est beaucoup plus importante que dans les territoires et jusqu'à des heures tardives, avec de nombreux moyens de substitution tels que bus, tramway, vélo etc.

Elle fait le constat que dans les territoires les aléas de transport public sont nombreux, retards de train, surfréquentation, manque de dessertes de bus, plages horaires limitées. Si une alternative crédible à la voiture n'est pas offerte aux usagers certaines personnes ne franchiront pas le pas, même si elles saisissent bien les enjeux de la ZFE.

Luc REMOND confirme que de nombreuses réflexions au sein du SMMAG donnent à penser que les véritables enjeux se situent au niveau des territoires et non de la Métropole elle-même. Le développement de nouvelles formes de mobilités est donc essentiel ce que le SMMAG a bien conscience de devoir intégrer.

Sylvain LAVAL précise que la situation dans la Métropole n'est pas non plus toujours idéale. Mais il confirme que les grands enjeux sont bien au niveau des territoires, en particulier dans le développement du transport ferroviaire. Il s'agit du plus gros flux de transport irriguant la majorité du territoire. Le SMMAG développe un projet de RER ferroviaire sur 15 ans avec un investissement prévisionnel de 1 Milliard € et travaille activement sur ce sujet. Modernisation des gares, haltes ferroviaires, parking relais, pôles d'échange préfigurent la configuration du futur RER. Mais d'autres considérations viennent impacter son avancée, en particulier la nécessité de rénover les voies et de faire circuler plus de trains, ce qui est de la responsabilité de la SNCF et de l'Etat. Sans cela on ne disposera pas de l'outil pour faire avancer les choses.

Demain la ZFE s'appliquera quoiqu'il en soit. Il faut donc réfléchir à court terme sur comment accompagner les publics les plus fragiles tout en continuant le travail de fond : maillage du transport en commun, développement de la circulation vélo, covoiturage et infrastructures ferroviaires.

Tout ce qui touche l'évolution des mobilités se déploie sur un temps long alors que la ZFE sera effective très vite. Il faut donc des réponses intermédiaires et graduées.

Il existe une lourdeur administrative et financière au niveau de l'État qui ralentit considérablement l'avancée de ces projets, avec des procédures, études, plans de financement etc. extrêmement chronophages. Par ailleurs le représentant de l'État qu'est SNCF Réseau n'a aujourd'hui plus les moyens financiers et humains pour faire face aux besoins à l'échelle du pays.

Bien que le SMMAG travaille activement sur ces sujets, les exigences sans cesse accrues de l'État rendent encore plus difficile leur évolution.

Luc REMOND rappelle que cette réunion marque le lancement de la concertation qui se poursuivra par des réunions publiques organisées prochainement. Pendant la seconde phase de concertation obligatoire, il sera également important que le Conseil Communautaire ainsi que les Conseils Municipaux délibèrent pour émettre un avis ou des prescriptions.

Nathalie FAURE, Maire de Saint-Blaise du Buis et Conseillère déléguée à l'autonomie alimentaire, indique qu'il n'a pas été fait mention des véhicules utilitaires.

Camille RIEUX répond que les véhicules utilitaires légers et les poids lourds sont déjà soumis à une ZFE en place depuis 2019 effective 24h/24h et 7jours/7. Les vignettes de Crit'Air 3 y sont déjà interdites mais il existe un certain nombre de dérogations existantes.

Sylvain LAVAL précise que le problème ne se pose en général pas sur les week-ends pour ces véhicules. La difficulté est plutôt le passage en Crit'Air2, puisque beaucoup de véhicules utilitaires fonctionnant au diesel ne peuvent être remplacés par manque de moyens technologiques et de véhicules adaptés. Il y a donc une adaptation à ces situations permettant d'attendre quelques années qu'une solution technique émerge.

Véronique BALLY, 1<sup>ère</sup> adjointe à Saint-Aupre, explique que jusqu'à aujourd'hui elle n'avait pas connaissance de cette ZFE ni de sa signification. Elle exprime donc la nécessité de faire une vraie communication sur le sujet, peut-être par le biais des communes, pour que le public comme les collectivités soient bien informés.

Camille RIEUX lui répond qu'elle n'est pas la seule dans ce cas, la moitié des habitants de la Métropole ne savent pas ce qu'est une ZFE malgré celle appliquée depuis 2019.

Il revient aujourd'hui aux collectivités de faire connaître ce dispositif, d'où l'importance de cette concertation dont une part importante sera consacrée à l'information.

Bruno CATTIN confirme qu'il faudra en effet insister sur l'information et la communication et favoriser l'acceptabilité par l'ensemble des habitants.

Il remercie les intervenants de Grenoble Alpes Métropole pour leur présentation et invite à passer à la présentation des enjeux du vieillissement.

Présentation des enjeux du vieillissement par Valérie ZULIAN, Maire de Moirans et 2e Vice-Présidente en charge des solidarités, de la cohésion sociale, territoriale et culturelle, Julie ARNAUD Directrice Générale Adjointe de la CAPV, Alexandra BAKO Directrice du service Enfance, jeunesse, prévention et santé, Patricia SERVAGE Directrice développement projets, Cédric ANCILLON Directeur du service ADPAH et aide à domicile, et Michaël MOLLET Directeur du service Habitat et Gens du voyage Unité DSU:

(Document disponible sur Docushare)

Bruno CATTIN rappelle que le vieillissement est un des sujets d'envergure du mandat. Il a été proposé à Valérie ZULIAN d'organiser une démarche collaboratrice visant à poser les enjeux sur les années à venir à l'échelle du territoire, et de proposer une méthode de travail pour apporter des solutions à l'échelle de l'intercommunalité, en coordination avec les autres acteurs présents sur l'ensemble de ces sujets.

La proposition qui est faite aujourd'hui est un important travail de synthèse réalisé par plusieurs services, coordonné par Patricia SERVAGE en sa qualité de Directrice des projets auprès de la Direction Générale et notamment Julie ARNAUD Directrice Générale Adjointe.

L'idée centrale est de prioriser les enjeux, et de proposer aux personnes qui rejoindront le groupe de travail de se positionner sur la réponse à apporter à l'échelle de l'intercommunalité. Chacun sur le territoire doit pouvoir apporter sa contribution à son échelle. Les différents axes pourront être approfondis ou entièrement requestionnés à l'issue des travaux du groupe de travail.

Il a été fait le choix d'une démarche ouverte et participative en ayant simplement fléché les axes de travail les plus pertinents, en tenant compte des répartitions de compétences et de la complémentarité des actions entre communes et intercommunalité, et également des remontées des différents bassins de vie à l'issue de l'ABS (Analyse des Besoins Sociaux).

L'aide à domicile fait bien évidemment partie des axes de travail envisagés. L'avenir de l'ADPAH sera un sujet en soi qui sera traité en profitant de la réforme à venir des services autonomie.

Patricia SERVAGE présente la démarche « Défi Vieillissement »



➤ GOUVERNANCE POLITIQUE / MOYENS / CALENDRIER



Valérie ZULIAN poursuit la présentation et souligne le vieillissement de la population en France qui est appelé à durer comme le montre toutes les projections démographiques sur les 50 prochaines années. Le Pays Voironnais est particulièrement attractif pour les seniors, bien plus que la Métropole. L'espérance de vie augmente mais l'espérance de vie en bonne santé reste stable depuis 10 ans.

Dans ce contexte, le Pays Voironnais qui est un territoire vieillissant propice à l'isolement sur sa partie nord a décidé d'anticiper cette problématique, en organisant les conditions du bien vieillir. Il sera important d'effectuer un travail transversal et collectif associant les nombreuses directions et services du Pays Voironnais.

Valérie ZULIAN remercie pour la qualité du travail proposé les intervenants présents à cette conférence : Julie ARNAUD, Patricia SERVAGE, Alexandra BAKO, Cédric ANCILLON et Michaël MOLLET.

Anticiper le vieillissement nécessite la mobilisation et la coordination de tous : les différentes collectivités, les institutions, le Département, les associations et le nouveau lieu ressource : Innovadom.



#### ▶LE VIEILLISSEMENT : UNE PRIORITÉ AFFICHÉE DE LA FEUILLE DE ROUTE



- « Anticiper le vieillissement / relever le défi du vieillissement / organiser les conditions du bien vieillir :

- est une exigence morale vis à vis de nos anciens
- facteur d'attractivité du territoire qui réclamera la mobilisation de tous les acteurs (collectivité et sphère associative)
- Anticiper le vieillissement de la population suppose la coordination de plusieurs politiques publiques :
  - la construction de logements adaptés,
  - le développement de services permettant aux personnes de vieillir chez elles,
  - la lutte contre l'isolement des personnes notamment dans les zones les plus rurales,
  - l'accompagnement des retraités les plus pauvres,
- le développement de maison d'accueil pour les personnes n'ayant plus la capacité ou la volonté de demeurer à leur domicile »

Phys N bicolipae Germanand du Paya Valennai



▶ LE VIEILLISSEMENT : UNE PRIORITÉ AFFICHÉE DE LA FEUILLE DE ROUTE



« Les élus souhaitent clairement faire de la solidarité un champ partagé entre les communes et l'EPCI avec la volonté d'hybrider les politiques publiques, d'articuler la sphère publique et la sphère citoyenne »

- « Politique du vieillissement nécessitera :
  - un débat sur le financement qui ne pourra se contenter d'une lecture comptable du problème
  - une articulation CCAS /CIAS »

Alexandra BAKO poursuit la présentation.



►ÉLÉMENTS DE CONTEXTE & PRIORITÉS ISSUS DE L'ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX (ABS)

- ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX (Observatoire social)

Outil de pilotage de la politique sociale pour les acteurs du territoire

- → Mise à jour régulière des données statistiques
- → Lancement en 2021 d'une analyse qualitative partagée avec les acteurs locaux (recensement des besoins, définition des actions à mener au regard des besoins identifiés)

# **VIEILLISSEMENT**

Les personnes de plus de 65 ans représentent 19 % de la population du Pays Voironnais et leur effectif augmente de +3,1 % par an.

Une augmentation plus marquée des 85 et plus: +21 % entre 2012 et 2017 (une augmentation de 100 personnes par an).

Une population isolée: plus de 40 % des personnes de 80 ans et plus vivent seules, notamment dans le Nord du territoire.

# POPULATION - 2017 dans la CAPV 8 701 2919



Bus I bison



De nombreuses ressources sur le territoire: un panel de services pour répondre aux différentes situations (accueils de jour, espaces partagés, hébergement temporaire, associations spécialises sur des pathologies...); des espaces partagés qui permettent d'offrir un temps de répit aux aidants et préparer les personnes agées à une future entrée en établissement. Création du lieu ressources NNOVADOM en 2022 pour apporter des réponses en termes de prévention, d'adaptation de l'habitat et de soutien à l'attractivité des méters de l'aide et du soin à domicile.

#### Mais...

- Molis...

  > Manque de lisibilité des dispositifs existants:
  manque de recensement et de centralisation des
  aides; besoin de mise à jour régulière des informations
  (groupes de paroles, dates et lieur); pas de démarche
  d'aller-vers pour les aidants; dispositif de formation
  des aidants à relancer.

  > Besoin d'une adaptation de l'offre au territoire:
  peu d'accuells de jour; un dééequilibre sur le erritoire
  entre zones urbaines et rurales; manque de transports
  pour accéder aux offres.

  > Besoin d'accompagnement des aidants dans la
- pour accepter aux orres.

  Passoin d'accompagnement des aidants dans la sortie de leur isolement: cifficulté des reconsaltre comme aidant et solliciter de l'aide; épuisement des aidants, fragilité des systèmes de solidanté; besoin de temps entre aidants pour échanger sur leurs d'ifficultés.

Une capacité d'accueil en résidence autonomie plus importante qu'en Isère: 6 résidences autonomie proposent 336 places au total, soit 3,9 places pour 100 personnes de plus de 75 ans (2,1 en Isère).

#### Mais... des points à améliorer

- Habitat et moments conviviaux intergénéra-tionnels: développer des lieux de rencontre intergé-nérationnels et renforcer la communication sur l'exis-tant; mise en place de domiciles intergénérationnels.
- Tant, inise en pace de dominales intergenerationnes.

  Favoriser la mobilité et l'accès aux services et activités: renforcer la couverture territoriale des transports à la demande; développer les cafés itinérants comme alternatives au déplacement des personnes.
- comme alternatives au déplacement des personnes.
  Renforcer le lien social pour rompre les
  situations d'isolement: besoin de communiquer
  auprès des personnes isolées sur les dispositifs
  existants; élargir les politiques publiques axées sur les
  asnité physique pour prendre davantage en compte la
  place des personnes âgées dans la société; soutien
  aux initiatives associatives de prévention de
  l'isolement des personnes âgées.





Une capacité d'accueil en EHPAD plus importante qu'en Isère: plus de 1000 places en EHPAD dans 9 communes, soit près de 12 places en EHPAD pour 100 personnes de plus de 75 ans (8,5 en Isère). piaces en ELFAU pour 100 personnes de plus de 75 ans (8,5 en Iske).

En 2019 : 1 personnes de 75 ans ou plus sur 5 est bénéficiaire de l'Allocation Personnalissée d'Autonomie (APA) à domicille.

Augmentation de +27% de bénéficiaires de l'APA entre 2014 et 2019 sur le Pays Voirennais.

aur le Paya Volrennais.

17% des bherficiaires de l'APA sont en GIR 1 ou 2 (niveau de perte d'autonomie les plus élevés).

De nombreux dispositifs et outilis: des services d'aids à domicile bier implantée aur le territore avec de nombreux professionnels; des exercices de portage de repea à domicile y compris aur le nord du territoire; développement du legement solrectif inclusif.

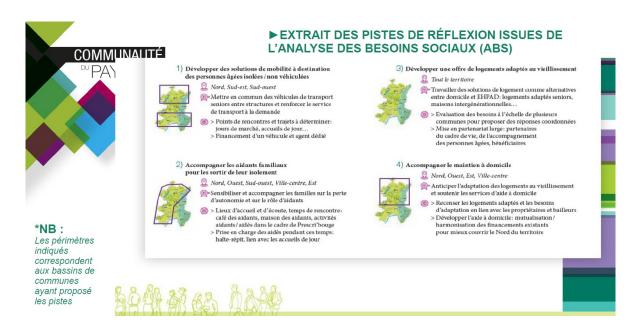
#### Mais... des points à améliorer

- L'imiter le turn-over chez les auxiliaires de vie: renforcer l'attractivité du métier; reconnaissance et valorisation du métier; développement de la formation.

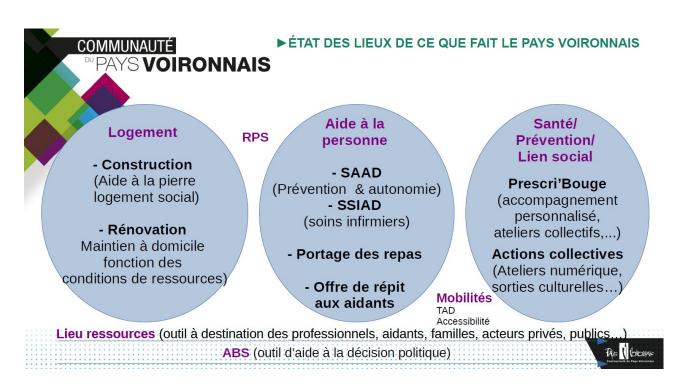
  Coordination des acteurs: travailler le parcours de la personne vioilliseante.
- Renforcer la lisibilité de l'offre: besoin de sensibilisation des familles au sujet des aides techniques et matérielles disponibles.

- Une meilleure coordination des acteurs bien que les liens avec les intervenants libéraux restent à approfondir
- Renforcement de la volonté de rester à domicile



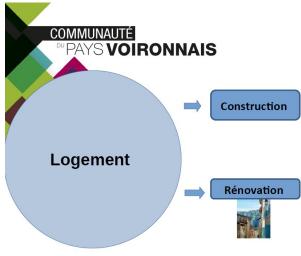


Patricia SERVAGE prend le relais de la présentation.





▶ DES PRIORITÉS POLITIQUES ...



Travailler/ penser les nouvelles formes d'habitat (intergénérationnel, inclusif, partagé...) suppose de:

- sur les définitions de « l'Habitat s'accorder De quoi parle t-on? spécifique » ? Définition, acculturation, modèle et mode de financement...
- partager un diagnostic / état des lieux sur le territoire à l'échelle intercommunale (vision partagée) en termes de besoins d'habitats pour les personnes âgées

Organiser 2 temps forts cet hiver avec la Cellule Logement du Département pour répondre à cette 1ere étape ...

.. avant d'aller plus loin

Intervention dans le parc ancien auprès des propriétaires privés (dépend de politique nationale en lien avec les dispositifs contractualisés avec l'ANAH).

- Poursuite et amplification du dispositif existant (qui fonctionne très bien) à son renouvellement prévu mi 2023
- Négocier un nouveau contrat avec l'ANAH et autres partenaires qui permettrait d'intégrer les ambitions du Pays Voironnais

Étude /évaluation intégrant un scénario de massification des objectifs de dossiers de maintien à domicile, avec et hors dispositif contractualisé ANAH Pays Ubicarac pour aide à la décision des élus



PAYS **VOIRONNAIS** 

Santé/ Prévention/

Lien social

#### Définir l'offre de service à domicile souhaitée sur le territoire au regard :

- des enjeux et besoins toujours de + en + importants
- des difficultés rencontrées (attractivité des métiers)
- de la réforme SAAD / SSIAD à venir

Sujet sera traité à part (refonte du projet de service ADPAH) sur la base de scénarios contrastés et avec les interlocuteurs concernés (notamment le Département)

Structurer et développer une offre de soutien aux aidants en s'appuyant sur le lieu ressources INNOVADOM :

Proposer une offre de service lisible et pérenne qui regroupe les 4 dimensions répondant aux besoins des s'informer, acquérir des compétences, disposer de répit, bénéficier de soutien...

Définir l'offre de service de portage de repas souhaitée sur le territoire au regard :

- e la co existence de plusieurs systèmes sur le territoire (RPS, CCAS, offres privées)
- forte attente sur le Nord car pas ou peu de relais privés.

#### Préscribouge : Développer le dispositif grâce à une complémentarité intercommunalité /communes

Poursuite et déploiement du dispositif au lieu ressources INNOVADOM à destination des aidants & des aidés
 Mise en place de nouvelles actions de sensibilisation et de

pratique d'activités physiques à destination des communes les plus rurales afin de garantir une équité territoriale (« Programme D-Marche », « Marchons dans nos campagnes » )

Mise en place de nouvelles actions automne 2022

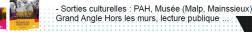
#### Interconnaissance entre les acteurs : Développer le maillage entre le social, le sanitaire & le médico social pour une meilleure prise en charge

- Nécessité de donner + de lisibilité aux actions menées afin d'optimiser les ressources du territoire et favoriser une meilleure orientation des professionnels comme des élus vers les dispositifs existants
- Favoriser une montée en compétence et l'interconnaissance des acteurs intervenant auprès des personnes âgées

Organisation de rencontres sur le thème du Vieillir (au pluriel)

#### Proposer un programme d'actions adaptées aux besoins du « bien vieillir »

- Ateliers du numérique : évolution du dispositif proposé actuellement vers un accompagnement individualisé



activités

physiques

adaptées

Inter

Connaissance des acteurs

Sorties

culturelle/

ssociative

#### ► ... AUX ENJEUX QUI ÉMERGENT

#### COMMUNAUTÉ ™PAYS VOIRONNAIS



**ENJEU Nº1:** 

PORTER UNE RÉFLEXION GLOBALE SUR L'ACCOMPAGNEMENT DU VIEILLISSEMENT SUR LE TERRITOIRE DANS UNE LOGIQUE DE COMPLÉMENTARITÉ ENTRE COMMUNES / INTERCO

- au niveau du logement et des nouvelles formes d'habitat.
- au niveau de l'accompagnement et le soutien aux aidants,
- au niveau des actions santé/ prévention/ lien social,

Pour chacun des sujets, il conviendra systématiquement de :

- Dresser un état des lieux des actions & dispositifs existants
- Réfléchir à ce qu'il faut créer ou renforcer
- Interroger le portage des actions (communes, interco, Département, acteurs privés...)

#### COMMUNAUTÉ

# PAYS VOIRONNAIS



ENJEU N°2 : DÉFINIR « L'OFFRE DE SERVICE D'AIDE A DOMICILE » QUE L'ON SOUHAITE SUR LE TERRITOIRE » ?

#### Les services d'aides à domicile sont multiples et variés :

- → public (ADPAH qui représente 50 % de l'aide sur le territoire)
- → associatif (ADMR qui représente environ 30%)
- → privé (services marchands environ 20%)

#### - mais

- → véritable problème d'attractivité du métier d'auxiliaire de vie (problème commun à tous les SAAD)
- → vieillissement de la population et perspective d'augmentation des besoins
- → réforme de fusion SAAD / SSIAD à venir

#### ♥ Renvoie à la démarche « Refonte du projet de service ADPAH »

- Se donner les moyens de continuer à répondre aux besoins de la grande dépendance
- Travailler sur la valorisation et l'attractivité des métiers

En travaillant le sujet en priorité avec les acteurs concernés : Département, acteurs privés, publics, associatifs...

En s'appuyant sur le lieu ressources (véritable incubateur et mise en synergie des acteurs) ...,

#### COMMUNAUTÉ

#### ™PAYS **VOIRONNAIS**

ENJEU N°3 : FAIRE DE LA RÉSIDENCE PLEIN SOLEIL UN LIEU ADAPTE AUX NOUVEAUX BESOINS, OUVERT SUR L'EXTÉRIEUR ET INTÉGRANT LA QUESTION DU PORTAGE DES REPAS

#### ■ AU DELÀ DE LA NÉCESSITÉ DE RÉALISER DES TRAVAUX DE MISE AUX NORMES

- → Mise aux normes incendie, électrique
- → Mise aux normes de la cuisine
   → Réalisation 2eme ascenseur
- → Aménagement salles de bains, voies de circulation pour répondre à l'évolution des résidents en perte d'autonomie

# ■ NÉCESSITÉ DE PENSER LA RÉSIDENCE AUTONOMIE POUR QU'ELLE RÉPONDE AUX NOUVEAUX BESOINS ET ATTENTES DES RÉSIDENTS, PERSONNEL, FAMILLES

- → Penser un bâtiment plus convivial (espaces dédiés, ouvert sur l'extérieur...)
- → Développer des activités / animations communes avec les familles des résidents également ouvertes aux habitants des communes environnantes autour d'espaces partagés, d'animations intergénérationnelles...

#### ■ INTÉGRANT LA MONTÉE EN CHARGE DU SERVICE DE PORTAGE DE REPAS



#### ▶ GOUVERNANCE POLITIQUE / MOYENS / CALENDRIER

Les sujets et thèmes abordés sont à l'interface des périmètres :

- de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais
- du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)

Nécessité d'associer les membres de la commission « Solidarités » et les membres administrateurs du CIAS via la constitution d'un Comité de Pilotage emposé :

- des membres des groupes de travail institués l'année dernière sur la thématique vieillissement et de l'ABS
- le compléter de nouveaux élus qui souhaitent participer à la démarche (appel à candidatures)
- l'élargir en cas de besoins et en fonction des sujets traités :
- aux acteurs pouvant partager leur expertise technique (ex : professionnels de CCAS, Conseil départemental, acteur associatif, collectivités entreprises etc.)
- aux élus / membres d'autres commissions (notamment pour travailler les sujets transversaux Mobilités) et /ou de l'ensemble du Conseil Communautaire pour les questions transverses (ex : questions d'habitat spécifique)
  - aux partenaires extérieurs

#### Ce comité de pilotage se réunira en format :

plénier pour faire le point sur l'avancée de la démarche, état des réflexions et actions en cours et garantir la transversalité
 plus resserré pour travailler les thématiques spécifiques





#### ▶GOUVERNANCE POLITIQUE / MÉTHODE / CALENDRIER

Le Comité de Pilotage devra travailler les premières actions identifiées au sein des différents items, affiner les projections budgétaires qui seront ensuite présentées aux instances décisionnelles du Pays Voironnais et du CIAS

En première analyse, les actions proposées dans leur ensemble et par année pleine sont estimées à environ 150 000 euros.

Certaines actions pourront potentiellement bénéficier de financements via appel à projet



- Démarche lancée techniquement au printemps
- 1<sup>ere</sup> présentation en/
  - Exécutif Commission solidarité du 12 mai
  - Commission solidarité du 1er juin
  - CA du CIAS du 20 juin
- Conférence communautaire de ce 11 octobre permet de :
  - Lancer officiellement la démarche et la réflexion
  - Présenter les priorités d'actions et enjeux
  - Expliquer la méthode, le calendrier



#### Les prochaines étapes :

- Appel à candidatures pour intégrer le COPIL (octobre/ novembre)
- Conseil communautaire du 29 novembre pour délibération cadre afin :
  - d'entériner le lancement de cette démarche,
  - de préciser son cadre et ses objectifs,
  - de définir sa gouvernance, son calendrier et ses moyens d'actions,

- 1<sup>er</sup> groupe de travail/ séminaire cet hiver sur la question de l'habitat spécifique (avec le concours de la cellule logement du Département)

#### **QUESTIONS - REPONSES:**

Bruno CATTIN félicite tous les acteurs ayant participé à ce travail qui a déjà été présenté en Collectif Présidence. C'est un élément essentiel qui permettra de se positionner et de réfléchir sur un sujet majeur pour la Collectivité. L'intérêt aujourd'hui est donc de pouvoir en débattre et aboutir à la prochaine conférence à la validation de la méthodologie et du schéma.

Luc REMOND explique qu'on a déjà une image assez précise de ce « mille-feuille » grâce à tous les acteurs qui y travaillent, les collectivités, les associations, même s'il existe des disparités sur le territoire. Il pense qu'il serait important d'impliquer le Département dans le COPIL, car il peut apporter sa compétence sur de nouvelles choses comme l'habitat inclusif par exemple.

Pour permettre des actions nouvelles, il convient aussi de préciser la répartition budgétaire dans les différentes actions déjà menées. Certaines sont peut-être à abandonner au profit de projets nouveaux plus intéressants aujourd'hui.

Bruno CATTIN précise qu'Angela PROCHILO-DUPONT, Rose DOS SANTOS et lui-même ont rencontré la veille dans une réunion de travail Jean-Pierre BARBIER, Président du Département de l'Isère. Il a été convenu qu'une rencontre serait organisée rapidement avec les services départementaux pour examiner comment collaborer et quelle politique dégager de cela.

Valérie ZULIAN confirme cette situation de « mille-feuille » avec un ensemble d'acteurs très divers : les communes, l'intercommunalité, les particuliers dans leurs familles, etc. La demande d'aide pour répondre à des besoins identifiés a été nettement constatée dans les ABS. C'est aujourd'hui le travail de la Communauté d'œuvrer à la coordination de tous les moyens disponibles, tout en respectant le fait que les communes restent maîtres de ce qu'elles veulent sur leur territoire.

Il s'agit aussi de ne pas s'engager dans des projets démesurés au regard des besoins du territoire. Il sera peut-être intéressant par exemple de collaborer avec les territoires voisins pour développer un certain type d'habitat. Pour tout cela il faut développer les bons outils d'analyse car beaucoup de paramètres sont à prendre en compte : services, moyens médicaux, logement, etc.

Alyne MOTTE, 2e adjointe à Voiron et Vice-Présidente en charge de l'habitat et du logement, exprime d'abord sa difficulté à intégrer les réunions du COPIL dans son agenda car les dates coïncident souvent avec d'autres réunions déjà prévues.

Elle propose ensuite de faire intervenir la société civile auprès du COPIL pour enrichir ces réflexions. Il s'agirait de personnes retraitées et âgées ayant une bonne expérience sur le sujet. Elle reconnaît l'excellent travail des techniciens dans les différentes instances, mais estime important d'apporter un point de vue correspondant à la réalité. C'est un gros travail à mener sur un temps relativement long et il est important d'y intégrer le vécu concret des aînés.

Elle demande à Michaël MOLLET des précisions sur l'appellation « habitat inclusif » et pense que cela devrait plutôt porter le nom d'« habitat participatif ».

Michaël MOLLET reconnaît la nécessité de préciser les appellations qui ne sont pas toujours claires, le terme d'« habitat inclusif » est récent et permet de s'engager sur des projets répondant à cette appellation dans le vocabulaire réglementaire.

Valérie ZULIAN répond à Alyne MOTTE que bien évidemment le groupe de travail s'adaptera à toutes ces demandes. La synthèse proposée est l'aboutissement de l'enjeu vieillissement qui a été posé en début de mandat, et sur lequel un travail structuré est réalisé depuis deux ans.

Un groupe a travaillé sur le vieillissement et un second sur l'attractivité du métier d'auxiliaire de vie. Concernant le secteur privé il est en effet important de mettre la personne âgée au cœur de cette question. Il y a un véritable souhait de partir des besoins réels et non des envies du territoire en décalage parfois avec la situation réelle.

Acteurs publics et privés doivent être mobilisés ensemble pour répondre à toutes ces questions.

L'accessibilité à un logement adapté est également complexe et les propositions nombreuses, il y a donc une nécessité de faire du lien entre tous les acteurs engagés afin de proposer des solutions adaptées à toutes les bourses.

Antoine CLOPPET, 5e adjoint à Coublevie et Vice-Président en charge de la valorisation des déchets et des énergies renouvelables, avoue méconnaître ce sujet. Sur sa commune un recensement des échanges avec la population avait été réalisé, et les avait amené à élaborer un programme destiné à faire de la place en cœur de village pour l'accueil des seniors. L'analyse des besoins sociaux ainsi que l'assistance que le groupe de travail pourra fournir sont donc bienvenus.

En terme de financement il demande s'il y aura des projections tendancielles du coût de la stratégie de maintien à domicile, en fonction des possibilités techniques et humaines de l'offre de soins et du nombre de soignants.

L'envie de la plupart des concitoyens est de pouvoir vieillir chez eux. Est-ce par méconnaissance de l'offre disponible ou le trop grand éloignement de leur domicile les obligeant à quitter leur environnement proche ?

Valérie ZULIAN explique qu'on ne pourra pas proposer de solutions dans des zones trop isolées ou manquant d'offres de soins. Le nombre de médecins de plus de 55 ans sur le territoire est important c'est donc une vraie question.

Alexandra BAKO explique que plusieurs ateliers se sont réunis sur le thème de la santé et de la santé mentale. La première piste d'action a été de penser une stratégie d'accueil des médecins pour renforcer l'offre de santé de proximité, par exemple en aidant au développement de maisons de santé pluriprofessionnelles plus attractives pour les jeunes médecins.

En ce qui concerne la proposition d'Alyne MOTTE d'associer les personnes concernées dans la gouvernance, Alexandra BAKO informe qu'il est envisagé de mobiliser le Comité des usagers existant dans le cadre du dispositif Perscri'Bouge.

Jean-Yves PENET, Maire de Bilieu et Vice-Président en charge de l'économie locale, du tourisme et de l'agriculture, exprime que ce sujet est éminemment important et qu'il faut s'en préoccuper dès maintenant. Lors d'une rencontre récente avec Jean-Pierre BARBIER et les élus des territoires la question de l'accès aux soins a été longuement abordée. Les réponses sont loin d'être évidentes en raison de décisions prises il y a des décennies et qui ont amené à la situation actuelle.

On dit que l'espérance de vie ne cessera d'augmenter mais cela ne sera vrai qu'en conservant un accès à la prévention et aux soins suffisants. Dans certains pays il a déjà été constaté des phénomènes de régression. De plus la catégorie socio-professionnelle et les conditions du travail impactent sur cette espérance de vie.

La question des aidants est par ailleurs essentielle, il semble que certaines communes bénéficient de dispositifs mais Jean-Yves PENET n'en a pas connaissance pour sa commune. Il côtoie plusieurs aidants, parfois eux-mêmes âgés, qui sont épuisés et ne savent plus comment se détacher des exigences quotidiennes pour pouvoir se reposer. Comment faire pour qu'au lieu de 9 communes bénéficiant de ce dispositif on passe à 31 afin que ces personnes puissent souffler ? C'est essentiel si on veut que les personnes âgées puissent rester à domicile, d'autant que ce n'est pas ce qui coûte le plus cher à la collectivité.

A propos du logement les communes pourraient mutualiser leurs actions dans l'idée de ne pas faire de doublons

Le portage de repas est un besoin important dans le nord du Territoire et on constate une montée en charge de cette activité. La Résidence Plein Soleil fait bien sûr un travail important mais il faut aussi réfléchir à la qualité de l'alimentation, comme dans les cantines scolaires de plus en plus tournées vers le local et le bio.

Bruno CATTIN rebondit sur ces propos en soulignant qu'il y a un grand nombre d'aidants qui sont encore actifs et auront d'autant plus besoin de ces périodes de répit.

Bruno GUILLAUD-BATAILLE, Maire de Charavines et 4e Vice-Président en charge de la gouvernance et de la relation aux communes indique que sa commune a fait appel à la cellule logement du département et que leur regard a été très intéressant. Il a permis de restituer l'image de la commune dans l'environnement intercommunal voire départemental et il leur a été conseillé de ne pas partir sur des concepts trop complexes, mais de créer du logement adapté accessible PMR en mixant bien accession et social. Il n'y a pas eu de surenchère avec des propositions trop sophistiquées car cela n'était pas la solution prioritaire sur la commune. Cela permet de baliser efficacement la réflexion.

Le processus en cours met en jeu beaucoup de paramètres tels que l'habitat, la valorisation des métiers d'accompagnement ce qui représente de gros investissements. Bruno GUILLAUD-BATAILLE voit un décalage entre l'enveloppe allouée de 150.000€ et l'ampleur des enjeux soulevés, et se demande quels leviers on va pouvoir utiliser pour bénéficier d'une enveloppe plus massive.

Valérie ZULIAN explique que l'idée est bien de mutualiser les actions et non pas travailler uniquement à l'échelle des communes. L'enveloppe proposée concerne uniquement l'année à venir sur deux pôles principaux : la rénovation de logements et les aidants. Il ne s'agit pas de faire « à la place de » mais d'accompagner le changement et la mise en place des dispositifs sur le Territoire, en particulier pour les aidants dont le nombre ne cesse d'augmenter et qui sont en difficulté.

Bruno CATTIN complète en expliquant qu'il reste la question financière du renouvellement ou de l'amplification du contrat avec l'État se terminant mi 2023, dont l'issue de la négociation pourra aussi changer la donne.

Julie ARNAUD précise que la somme allouée pour l'année vient en surcroît de ce qui est déjà porté par le CIAS et par les services sur la question du vieillissement. Cela vient en valeur ajoutée de ce que les communes peuvent porter, ainsi que le privé marchand ou non, le département, sur des actions ciblées. C'est une estimation peu précise qui sera mieux définie au fur et à mesure de l'établissement du cadre de travail avec le COPIL et les élus.

Roland PERRIN-COCON partage beaucoup des idées qui ont été exprimées ce soir. Selon lui le vieillissement c'est avant tout bien vieillir et en bonne santé. Cela implique toute une série de démarches destinées à maintenir ce bon état de santé, comme maintenir des activités intellectuelles et sportives dans un cadre organisé et accessible.

Les communes sont au cœur de ces problématiques en permettant la mise en réseau d'un certain nombre de professionnels qui peuvent accompagner les personnes âgées : professionnels de santé, de loisirs, sportifs, etc.

Le lien social est également fondamental avec des structures qui permettent aux gens de se rencontrer en intergénérationnel. Ceci est compliqué à mettre en place avec des centres d'intérêt différents, mais néanmoins cela mériterait d'y travailler.

Bruno CATTIN remercie l'assemblée en regrettant la faible mobilisation, mais les prochains groupes de travail permettront de revenir sur tous ces sujets. Il clôt la séance.